

Petite enfance : Crèche Nid d'Ange

La crèche **Nid d'Ange** accueille les enfants à **Saint Romain d'Ay**, dans le hameau de Jaloine, depuis avril 2008. Propriété de la communauté de communes, c'est une structure associative gérée depuis avril 2014 par l'ACEPP ADeHL (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels - Ardèche Drôme et Haut Lignon), réseau qui regroupe un millier de lieux d'accueil petite enfance et d'initiatives parentales autour de valeurs communes telles que la coéducation, le « construire ensemble », la pédagogie de la diversité...

Cet équipement accueille les **enfants de 2 mois et demi à 6 ans**, de **7h30 à 18h30**, du **lundi au vendredi**. Il existe 3 types d'accueil : l'accueil occasionnel, l'accueil régulier et l'accueil d'urgence en fonction des demandes. Les enfants peuvent être accueillis à l'heure, à la demi-journée, à la journée, plusieurs jours par semaine, à temps partiel ou à temps complet...

L'équipe du Nid d'Ange est composée d'une directrice éducatrice de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, d'aides maternelles (CAP petite enfance), ainsi que d'une personne en charge de l'entretien des locaux.

Exemple d'une journée à Nid d'Ange :

- x Accueil des enfants et des familles le matin dès 7h30
- x Un temps pour se dire bonjour et bienvenue (chanson et panneau photos)
- x Pour les bébés, en fonction de leur propre rythme (repas, sommeil...)
- x Différentes activités proposées à partir de 9h30 (peinture, motricité, argile, pâte à modeler, chansons...) soit par l'équipe, soit par des intervenants extérieurs.
- x A partir de 11h00, repas pour les bébés suivi de celui des plus grands.
- x Temps calme « histoires » avant la sieste. Découverte du livre, comptines et chansons font parties des rituels de la journée.
- x Jeux libres au lever de sieste.
- x Goûter.
- x A partir de 16h00, départ échelonné des enfants jusqu'à 18h30.

Pour plus de renseignements, pour une inscription, n'hésitez pas à contacter la directrice au 04.75.69.73.05, ou par mail : nid.d.anges@orange.fr

Un accueil prioritaire est réservé aux enfants résidant sur les communes du Val d'Ay: Ardoix, Lalouvesc, Préaux, Quintenas, Saint Alban d'Ay, Saint Jeure d'Ay, Saint Pierre sur Doux, Saint Romain d'Ay, Saint Symphorien de Mahun et Satillieu.

Le tarif horaire est calculé d'après les ressources et le nombre d'enfants à charge de la famille.